

Le 2 mars 2002

Ve sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens

La région méditerranéenne et l'économie mondialisée

(Istanbul, 1er et 2 mars 2002)

Déclaration finale

1. Introduction

Dans le prolongement des sommets et forums des milieux d'affaires euro-méditerranéens de Lisbonne, Valence, Malte, Marrakech, Athènes et Tunis, la TÜSIAD¹, en collaboration avec l'UNICE² et avec le soutien de la Commission européenne, a organisé le Ve sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens les 1er et 2 mars 2002 à Istanbul (Turquie), sur le thème de « la région méditerranéenne et l'économie mondialisée ».

Dans ce cadre, trois ateliers ont examiné en profondeur:

- le manque d'infrastructures, le développement des PME et le rôle de la Banque européenne d'investissement;
- les interactions entre les accords euro-méditerranéens (AEM) et le nouveau cycle à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- le potentiel des technologies de l'information et des communications dans la transformation des économies de la région MEDA.

Les conclusions du sommet d'Istanbul seront adressées à la conférence des ministres euro-méditerranéens de l'industrie, qui se tiendra à Malaga les 9 et 10 avril, ainsi qu'à la réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, qui aura lieu à Valence les 22 et 23 avril. Elles seront transmises également à la réunion des ministres du commerce qui aura lieu en mars à Tolède.

2. Création de l'Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises (UMCE)

La veille du sommet, les présidents des principales organisations professionnelles centrales horizontales des douze pays du sud de la Méditerranée ont créé l'UMCE dans le cadre du projet UNIMED, géré par l'UNICE et appuyé financièrement par la Commission européenne. La tâche la plus importante de l'UMCE est de préparer et de faciliter la contribution des milieux des affaires à l'établissement d'une zone de libre échange dans la région méditerranéenne en 2010. L'UMCE est l'aboutissement de l'engagement de la communauté des affaires à faire du processus euro-méditerranéen un succès. L'association vise à devenir l'interlocuteur principal des quinze États membres, des institutions de l'UE et des institutions financières internationales en vue de renforcer le dialogue et stimuler le commerce et les investissements nécessaires au développement de la région.

3. Évaluation générale

Plus de six années se sont écoulées depuis le lancement du processus de Barcelone. Des progrès ont été réalisés sur le plan économique, surtout grâce à l'aboutissement des négociations commerciales avec presque tous les pays méditerranéens. Cependant, les représentants des milieux d'affaires constatent un manque d'engagement des gouvernements et des institutions communautaires à faire preuve de dynamisme et d'innovation dans la conception de mesures opportunes destinées à stimuler le commerce et l'investissement dans la région.

¹ Association des industriels et hommes d'affaires turcs

² Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

La décision prise à Doha de lancer un cycle ambitieux de négociations pour la libéralisation des échanges ouvre des perspectives prometteuses de renforcement des échanges, surtout au regard de la morosité actuelle de l'économie internationale. L'introduction de l'euro est un autre développement positif qui devrait stimuler les opportunités d'affaires et d'investissement dans la région. C'est ainsi que le secteur privé des deux rives de la Méditerranée, s'exprimant au travers de ses organisations professionnelles représentatives, estime que le processus euro-méditerranéen requiert un nouvel élan, afin d'atteindre ses objectifs initiaux de paix et de prospérité économique partagée. **Nous accueillons favorablement les diverses initiatives proposées par la Commission le 13 février 2002, notamment celles visant à créer une nouvelle facilité financière ou une institution financière euro-méditerranéenne, à développer les réseaux régionaux d'infrastructures et à relier ceux-ci aux réseaux transeuropéens.** Indubitablement, il s'agit là de pas en avant dans la bonne direction.

Dans la situation actuelle, en effet, si le processus de Barcelone n'est pas relancé et rendu plus transparent, c'est tout l'exercice qui continuera de vaciller, et les progrès limités réalisés globalement ne suffiront pas pour tenir les échéances ambitieuses fixées en 1995, c'est-à-dire la création en 2010 d'une zone de libre échange pleinement opérationnelle.

Comme ce fut déjà le cas dans le passé, les milieux d'affaires sont prêts à jouer pleinement leur rôle dans ce processus, pour stimuler l'intégration en matière commerciale et d'investissement. Une condition préalable, cependant, est la création d'une égalité des conditions pour la conduite des affaires, en particulier par la simplification des procédures douanières, la mise en œuvre et le respect des droits de propriété intellectuelle et le rapprochement des normes techniques. À cet effet, nous demandons un plan indicatif clair de la façon dont la zone de libre échange sera réalisée, de préférence par la création d'une sorte d'observatoire du marché unique euro-méditerranéen. Le secteur privé devrait être invité à participer à cet observatoire, afin que les progrès réels puissent être suivis de près et étalonnés.

Le rôle des agences gouvernementales ou publiques reste prédominant dans plusieurs secteurs stratégiques des économies nationales concernées, y compris dans l'énergie, les télécommunications et les transports. Plus longtemps ces secteurs demeurent fermés au jeu des forces du marché, moins les opérateurs économiques seront compétitifs par rapport à leurs concurrents des régions voisines. Cela exercera clairement un impact majeur sur tout effort nouveau pour attirer dans la région plus d'investissements étrangers directs (IED).

4. UNIMED

Le réseau «UNIMED Business» entre dans sa troisième année de fonctionnement. Cet instrument porte déjà ses fruits, en développant les échanges entre les organisations représentant les milieux d'affaires du nord et du sud de la Méditerranée, notamment par des programmes de jumelage. Grâce au site web interactif du réseau UNIMED, des informations sur les principaux programmes de la région euro-méditerranéenne sont transmises à toutes les organisations d'employeurs participantes des PSM et de l'UE. Le projet UNIMED a abouti le 28 février 2002 à la constitution de l'UMCE (Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises). L'UMCE, entre autres missions, s'emploiera à apporter aux fédérations membres l'assistance nécessaire sur des aspects comme le commerce et l'OMC – en tirant parti également de l'expertise de l'UNICE dans ces deux domaines –, la politique des transports, l'énergie, la société de l'information et d'autres questions affectant directement la création des entreprises.

5. Campagne d'information et de communication

La société civile organisée dans les pays sud-méditerranéens est encore insuffisamment sensibilisée au processus euro-méditerranéen. Bien que la dimension politique semble être bloquée, les aspects économiques et sociaux montrent des signes encourageants. Il est crucial qu'une campagne massive d'information et de communication soit entreprise pour informer les différents acteurs de ce qu'implique le processus sur le terrain, ainsi que des avantages pratiques et des possibilités concrètes que peut apporter une zone de libre échange euro-méditerranéenne si certaines conditions sont réunies.

6. Principales recommandations

Les recommandations détaillées des trois ateliers figurent en annexe.

Les principales recommandations exprimées par les participants peuvent être résumées comme suit.

- Ainsi que l'ont déjà souligné les sommets précédents des milieux d'affaires, la coopération sud-sud est une condition préalable à un développement socio-économique durable de la région, notamment pour attirer les investissements étrangers directs (IED) qui demeurent très faibles par rapport au volume mondial total des IED. En vue d'améliorer cette situation, nous faisons appel aux gouvernements méditerranéens pour qu'ils révisent leurs réformes administratives, juridiques et économiques, en particulier dans le secteur des finances, en vue d'étayer un environnement favorisant les investissements.

Les initiatives nationales basées sur des procédures améliorées, transparentes et simplifiées devront être mises en place dans des délais plus courts. Les milieux d'affaires ne peuvent pas se permettre d'attendre deux ans ou plus entre la conception et la réalisation d'un projet.

La déclaration d'Agadir (mai 2001), annonçant la création d'une zone de libre échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, est indubitablement un pas très positif vers l'intégration des pays sud-méditerranéens entre eux. Nous espérons que cette déclaration se traduira très prochainement par un accord formel, qui sera finalement étendu à toutes les autres parties intéressées. Nous nous réjouissons en outre de l'accord prochain sur l'extension du système de cumul pan-européen aux partenaires méditerranéens, dans lequel nous voyons un autre pas vers un marché pleinement intégré dans la région euro-méditerranéenne.

- De grands progrès ont été accomplis, surtout ces derniers mois, pour conclure les accords d'association euro-méditerranéens (AEM) avec pratiquement tous les pays. **La priorité, désormais, est d'accélérer la ratification des AEM conclus, afin qu'une région euro-méditerranéenne véritablement intégrée puisse fonctionner d'ici la fin de la décennie au plus tard.**
- Nous accueillons favorablement les conclusions du débat sur le rôle de la BEI dans la région, en particulier celles touchant les investissements et le financement. Trois pays sud-méditerranéens sont bénéficiaires des prêts de pré-adhésion de la BEI. **Les gouvernements et le secteur privé de ces pays devraient tirer davantage parti de cet instrument, surtout dans les domaines de la protection de l'environnement, des communications, de la compétitivité industrielle et du développement régional.** Dans les autres pays MEDA, le financement passe par le canal d'un mandat renforcé de prêts en euro. Les conditions idéales doivent être mises en place pour parvenir à des transferts appropriés de ressources financières vers le financement privé de projets d'infrastructures. **Les participants considèrent qu'il est maintenant urgent de traiter la question des investissements d'infrastructure à travers une approche intégrée et régionale et avec détermination politique.**
- Le sommet note avec intérêt le débat qui s'ouvre sur la création d'une « banque euro-méditerranéenne de développement ». Cette idée fut lancée au Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, et décision fut prise que la BEI, les ministres des affaires économiques et financières et la Commission examineraient les principaux aspects et présenteraient des suggestions concrètes en vue de la constitution d'une telle banque. Un projet de prise de position sera prêt pour la réunion du Conseil ECOFIN du 5 mars. **Les organisations représentatives du secteur privé seraient prêtes à soutenir toute initiative, que ce soit dans un cadre existant – comme la BEI – ou dans celui d'une organisation entièrement nouvelle, qui tiendrait dûment compte des exigences d'investissement du secteur privé et de la capacité d'absorption des bénéficiaires.**
- **Dans le cadre de « l'Agenda pour le Développement de Doha », nous appelons les négociateurs de l'UE et des pays sud-méditerranéens à renforcer leur coopération en vue de rapprocher leurs positions et de faciliter le consensus nécessaire pour aller de l'avant. Les**

milieux d'affaires des deux rives de la Méditerranée s'engagent à contribuer au processus de négociation. À cette fin, ils intensifieront leur coopération en vue de promouvoir activement les intérêts et points de vue des entreprises. Leur objectif est de favoriser des résultats durables, au bénéfice de toutes les parties.

- À l'ère de la société de l'information et des technologies, une nouvelle caractéristique marque la division entre le monde industrialisé et le monde en développement: la fracture numérique. Aujourd'hui, le marché mondialisé offre néanmoins d'énormes possibilités de corriger cette fracture. Plus particulièrement, l'Internet et le commerce électronique sont des outils qui, de façon irréversible, démantèleront progressivement les obstacles au commerce qui subsistent. Nous saluons l'enveloppe financière supplémentaire dégagée pour EUMEDIS (le programme MEDA régional pour la société de l'information), qui vise à aider les partenaires des pays MEDA à développer l'interconnexion des réseaux, l'innovation et la recherche. Le programme ITQ (innovation, technologie et qualité) devrait également promouvoir la diffusion des innovations et technologies dans les pays partenaires méditerranéens. Nous sommes favorables à toute initiative d'information de la Commission visant à faire connaître les applications concrètes et les meilleures pratiques résultant de ces programmes, ainsi qu'à renforcer et étendre, à tous les partenaires méditerranéens, les réseaux existants des centres de services.

Nous sommes convaincus que les activités socio-économiques liées à la technologie contribuent au développement économique des pays et des entreprises qui leur donnent la priorité.

- Alors que l'instrument financier MEDA, en particulier sa composante bilatérale, demeure un catalyseur majeur facilitant le processus de réforme dans les pays sud-méditerranéens, les plus gros efforts à faire pour que ce processus avance relèvent des gouvernements nationaux. L'approfondissement et l'achèvement du processus de réformes socio-économiques varient encore considérablement entre les douze pays, et les différences se sont creusées ces dernières années dans le rythme de la libéralisation et de la privatisation. Les participants ont exprimé leurs préoccupations à l'égard des longs retards pris dans le lancement des divers programmes régionaux MEDA, notamment en matière de coopération industrielle. **Un effort concerté doit être fait en particulier pour lancer les programmes « Euromed ITQ » (innovation, technologie et qualité) et « Euromed Marché intérieur ».** En outre, une simple extension des programmes existants ne permettra pas de rencontrer les attentes de coopération renforcée au-delà de 2002. **Toute initiative régionale future devrait être mise en œuvre dans les délais les plus courts.**

7. Prochain sommet

Le prochain sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens se tiendra en Égypte en 2004. Il évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords euro-méditerranéens ratifiés, du programme régional MEDA et du cycle de l'OMC. Des propositions nouvelles seront également élaborées, et une évaluation intermédiaire sera faite du programme de travail 2002-2007.

8. Conclusion

Les participants au sommet ont exprimé leur souhait que les enjeux réels de la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne basée sur les principes d'économies ouvertes et de l'initiative privée soient mieux et plus largement exprimés.

La mise en place de ce changement historique exige la compréhension et le soutien des opinions publiques des deux côtés de la Méditerranée en vue de pouvoir conduire les réformes et politiques essentielles sans lesquelles une économie de marché ne peut pas amener le succès économique et la justice sociale.

Ve sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens
La région méditerranéenne et l'économie mondialisée
(Istanbul, 1er et 2 mars 2002)

Conclusions Atelier I

Les conditions nécessaires pour favoriser l'investissement dans les infrastructures dans la région méditerranéenne et les opérations de financement de la BEI

L'atelier a analysé en détail le rôle de la Banque européenne d'investissement dans les pays méditerranéens, particulièrement dans les secteurs des transports, des télécommunications, de l'énergie et de l'environnement. Les relations entre les PME et les intermédiaires financiers dans les pays sud-méditerranéens (PSM) ont été également discutées, afin d'aider les PME, et en particulier les microentreprises, à faire appel plus activement aux opérations de financement de la BEI, par exemple les opérations de capital à risque.

Il est estimé que les PSM reçoivent près de 3% de l'investissement étranger direct (IED). Un système effectif d'infrastructure est la condition nécessaire pour attirer les flux d'IED. Les entrepreneurs et les opérateurs économiques des PSM et des 15 Etats membres de l'UE ont identifié divers domaines qui requièrent des investissements majeurs. Ces domaines comprennent le renforcement des jonctions des ports et des aéroports, la modernisation de l'infrastructure des télécoms, y compris les réseaux à large bande, les systèmes intégrés d'énergie et d'énergie renouvelable et les systèmes de gestion des déchets. Sur les cinq années passées la BEI a investi en moyenne 1 milliard d'euros dans la région alors que les prêts accordés en 2001 totalisaient 1,5 milliard d'euros. Sur la période 2000-2006, 6,43 milliards d'euros seront à la disposition des PSM, les domaines prioritaires étant les infrastructures régionales – l'interconnexion des réseaux d'électricité, et de gaz, les programmes de modernisation des routes, etc.

Des investissements majeurs dans les infrastructures ne sont cependant pas une condition suffisante pour la croissance. Des réformes administratives, juridiques et réglementaires majeures sont requises dans tous les secteurs et celles-ci ne peuvent pas être retardées si la région veut attirer d'importants flux d'IED. Dans le domaine des **télécoms**, il devrait y avoir des réformes dans les procédures légales et réglementaires. Les monopoles – qu'ils soient publics ou privés – devront être démantelés et des normes devront être introduites pour assurer la fiabilité et la diffusion du commerce électronique. Dans le secteur du **transport**, le secteur privé doit intervenir dans l'élaboration des projets qui sont le résultat d'une collaboration entre la BEI et les gouvernements. Outre les projets de transports transnationaux, qui peuvent être liés aux réseaux trans-européens, les procédures douanières devront être simplifiées et les services dans les ports et aéroports libéralisés. Les réseaux d'énergie devront être développés en conjonction avec les mesures pour maximiser l'efficacité de l'**énergie**. En matière d'**environnement**, il est nécessaire d'introduire des mesures additionnelles et des processus pour un développement économique durable.

Les participants à l'atelier considèrent qu'il est maintenant urgent de traiter le sujet de l'investissement dans les infrastructures à travers une approche intégrée régionale et avec une forte détermination politique. Il est aussi nécessaire de passer de l'analyse technique et économique à la mise en application aux niveaux de l'UE et de la Méditerranée du sud.

Les participants à l'atelier ont aussi discuté le rôle d'une banque euro-méditerranéenne en examinant si une telle institution financière devrait être mise en place dans le cadre d'une institution existante – la BEI – ou si une institution totalement nouvelle devrait être conçue. Le secteur privé voudrait être consulté plus étroitement sur cette matière une fois que la décision sera prise sur le type d'institution financière (et les services qui seront fournis) qui sera établi pour répondre aux demandes croissantes des entreprises privées et des gouvernements.

Quelle que soit la décision prise par les chefs d'Etat et des gouvernements des Quinze, l'UE devra continuer à garantir les prêts accordés par la BEI aux PSM. La capacité d'absorption du secteur privé, les possibilités de croissance à long terme provenant d'une libéralisation accrue des marchés dans les PSM et de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire devront aussi être prises en compte.

**Ve sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens
La région méditerranéenne et l'économie mondialisée
(Istanbul, 1er et 2 mars 2002)**

Conclusions Atelier II

**Les accords d'association
euro-méditerranéens (AEM) et le nouveau cycle de l'OMC**

Pratiquement tous les pays méditerranéens ont conclu une certaine forme d'accord préférentiel de commerce avec l'UE. Le but de cet atelier était de débattre du processus de libéralisation bilatérale par rapport au processus de libéralisation multilatérale.

Est-il dans le meilleur intérêt des pays sud-méditerranéens (PSM), spécialement ceux qui sont confrontés à des réformes socio-économiques structurelles fondamentales, d'opter pour le multilatéralisme plutôt que pour un type de relation renforcé aboutissant à l'intégration régionale du commerce ?

L'atelier a aussi analysé le contenu de la récente communication de la Commission de l'UE pour lancer le débat sur la conférence euro-méditerranéenne à Valence. Il accueille favorablement les recommandations principales relatives au volet économique et financier du partenariat, y compris le besoin d'accélérer le processus de modernisation économique et de renforcer les capacités de recherche et de développement.

Le système de cumul pan-européen devrait être aussi un pas majeur pour renforcer la coopération commerciale et industrielle. Toutefois, une assistance technique est nécessaire pour bien faire comprendre les potentiels réels du système afin de tirer le maximum de bénéfices de l'intégration régionale, aussi bien au niveau sud-sud qu'entre les PSM et les pays candidats à l'UE.

Il a été aussi conclu que le bilatéralisme n'est pas antagoniste du multilatéralisme. Ils sont en fait complémentaires. Alors qu'il y a un besoin réel d'achever la ratification de tous les AEM et de réunir un soutien politique fort pour conclure l'accord basé sur la déclaration d'Agadir (si possible par son extension à une phase ultérieure aux autres parties intéressées), il devrait y avoir aussi plus d'engagements coordonnés de toutes les parties vers une libéralisation à un niveau multilatéral, spécialement dans les secteurs de l'agriculture et des services. Toutefois cela n'exclut pas qu'il y ait des efforts plus concertés vers un meilleur accès aux marchés de l'UE pour les exportations de produits agricoles et agro-alimentaires des PSM. La coopération devrait aussi être intensifiée dans le cadre de « l'Agenda pour le Développement de Doha ». Pour que les négociations aboutissent au 1er janvier 2005, il faut une participation active et une contribution constructive de tous les membres de l'OMC. Les milieux d'affaires devraient aussi jouer leur rôle pour soutenir ce processus.

La signature et la ratification des AEM et le nouveau cycle de l'OMC ne stimuleront pas par eux-mêmes le dynamisme nécessaire dans les économies des PSM. Pour stimuler le commerce et les investissements étrangers directs dans la région, les acteurs politiques et économiques des PSM doivent être suffisamment courageux pour introduire et mettre en oeuvre les réformes économiques nécessaires. Toutefois, pour que cela puisse être réalisé, la formation et le renforcement des capacités à la fois du secteur public et des organisations représentatives du secteur privé sont nécessaires.

Nous attendons un rôle plus « pro-actif » de la part de la Commission européenne, des états membres de l'UE et du Secrétariat de l'OMC pour mobiliser une assistance mieux ciblée dans les domaines relatifs à l'intégration graduelle des PSM dans le marché intérieur de l'UE et dans l'économie mondiale et pour que les barrières restantes au commerce dans tous les secteurs de l'activité économique des deux côtés de la Méditerranée soient éliminés sur des périodes mutuellement acceptables, mais clairement définies.

**Ve sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens
La région méditerranéenne et l'économie mondialisée
(Istanbul, 1er et 2 mars 2002)**

Conclusions Atelier III

Préparer les entreprises méditerranéennes à la société de l'information

Les participants à l'atelier ont discuté le rôle de l'innovation et des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le processus de transformation des économies dans la région méditerranéenne. Un facteur déterminant de la compétitivité future des entreprises et des nations est la capacité des pays d'exploiter pleinement les opportunités à cet égard. Les entreprises, surtout les PME, ont besoin de développer graduellement les stratégies « e-business » pour survivre à la pression de la concurrence et ceci s'applique aux économies intermédiaires et moins développées de la région. Bien que certaines contraintes semblent en évolution, il y a toujours une fracture numérique entre pays et sociétés.

Pendant l'atelier, les participants ont eu l'occasion de discuter d'EUMEDIS – l'initiative pour la société de l'information euro-méditerranéenne, financée dans le cadre de MEDA pour la période 2002-2006.

Préparer les entreprises méditerranéennes à la société de l'information est un défi majeur puisque le commerce électronique et l'Internet sont déjà des forces puissantes qui vont accroître sensiblement la vitesse de la mondialisation. Il y a certains éléments de l'initiative eEurope qui pourraient être aussi applicables aux pays sud-méditerranéens (PSM), en particulier l'accès moins cher à l'Internet – bien que ceci nécessite une libéralisation du marché pour les fournisseurs de services de l'Internet (FSI) et les réseaux de télécoms, l'accélération du commerce électronique, le capital -risque et les incubateurs d'entreprises pour créer des filières pour les PME de haute technologie et de nouvelles initiatives dans les secteurs de la santé, des services bancaires et du gouvernement en ligne.

Le secteur privé dans les PSM doit être « pro-actif » pour exploiter les opportunités du commerce électronique et de la révolution Internet. Par ailleurs, le secteur public doit aussi jouer un rôle actif, pas seulement en raison de l'importance du gouvernement en ligne mais aussi en raison de son rôle dans la création et la mise en oeuvre des règlements et des institutions techniques (des laboratoires d'essai et métrologiques, des organismes de normalisation, etc.) qui doivent se conformer à ceux qui existent dans les économies avancées du marché mondial. La liberté d'accès, la confidentialité et la sécurité sont les éléments fondamentaux pour le développement du commerce électronique, en particulier pour réaliser des affaires en ligne entre les pays méditerranéens eux-mêmes.

L'atelier a aussi souligné le besoin d'accroître le soutien aux initiatives destinées à la promotion de l'innovation, des transferts de technologie et de la société de l'information dans les pays MED à travers l'attribution de ressources financières additionnelles.

Il y a un nombre d'initiatives régionales en cours pour renforcer et améliorer la diffusion et la qualité de l'information aux PME méditerranéennes en matière d'innovation, technologie et qualité. Les représentants des milieux d'affaires souhaitent voir des synergies plus grandes parmi les différents acteurs institutionnels pour que la duplication des efforts soit évitée. Les priorités dans le futur devraient inclure l'intégration des sociétés méditerranéennes et des centres de recherche dans l'Espace européen de la recherche (ERA) et les actions d'information et de formation relative à la diffusion de l'innovation dans les petites entreprises.